

09/09/2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Handicap : une semaine de sensibilisation pour former les étudiants en santé au défi d'une société inclusive

Tous les étudiants en 3^e année de médecine à Nantes vont participer à une action innovante de sensibilisation au handicap à l'occasion d'un stage obligatoire, réalisé au cours de l'année scolaire 2024-2025. Initiée par l'Agence Régionale de Santé, en partenariat avec le CHU de Nantes et la Faculté de médecine de Nantes Université, la démarche vise, à travers une immersion de trois jours dans des structures médico-sociales du territoire, à former les futurs médecins à la prise en charge des personnes en situation de handicap et aux enjeux de l'accès aux soins.

280 étudiants de la Faculté de médecine vont intégrer, au cours de l'année scolaire, les structures médico-sociales de Loire-Atlantique pour un stage d'immersion de trois jours auprès de personnes en situation de handicap, de leurs aidants et des professionnels les accompagnant au quotidien. Ce stage, initié par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Pays de la Loire, le CHU de Nantes et Nantes Université, a pour objectif de sensibiliser les étudiants au défi d'une société inclusive, de lever les freins liés à une méconnaissance des différents handicaps, de donner aux futurs médecins les clés pour développer une analyse réflexive et empathique, et l'envie de contribuer positivement à la santé des personnes en situation de handicap.

Une sensibilisation au handicap, en trois étapes

Afin de permettre l'accueil de l'ensemble des étudiants en 3^e année de médecine dans les structures médico-sociales du territoire, deux périodes de stage ont été programmées : la première, du 9 au 13 septembre 2024, la seconde, du 13 au 17 janvier 2025.

Pour chacune, la sensibilisation au handicap se déroulera en trois étapes clés, avec une première journée de formation à l'écoute d'intervenants professionnels. Les étudiants effectueront ensuite un stage d'immersion de trois jours dans un établissement accueillant des personnes vivant avec un handicap. L'opportunité de partager avec eux les temps de soins, de loisirs, d'études ou de travail, les repas, etc. Enfin, les étudiants bénéficieront d'un atelier de retour et de partage de leur expérience.

Améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de handicap : une priorité pour l'Agence régionale de santé

L'Agence régionale de santé (ARS) des Pays de la Loire est pleinement engagée et agit concrètement depuis de nombreuses années en faveur de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap : coordination et fluidification des parcours de soins, accompagnement des établissements de santé dans l'adaptation de leur modalité d'accueil et de prise en charge, amélioration de l'accès aux soins préventifs et à l'éducation à la santé, etc.

Signataire de la Charte Romain Jacob depuis juin 2016, l'ARS s'est dotée d'un plan d'action régional fixant, notamment, pour objectif de développer des actions de sensibilisation et de formation des professionnels.

« Cette initiative s'inscrit dans les recommandations de la Charte Romain Jacob et notre plan d'action régional pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap. Elle est nécessaire pour favoriser l'adaptation des pratiques professionnelles, pour donner envie aux futurs soignants en éliminant peurs et préjugés, pour les rendre compétents, accueillants et accompagnants par une meilleure connaissance des spécificités et besoins liés au handicap... C'est aujourd'hui à la fois une urgence et une obligation morale, éthique, de répondre aux personnes en situation de handicap alors que 75 % d'entre elles déclarent encore renoncer, pour partie au moins, à des soins courants ».

Jérôme Jumel, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé

Plus d'infos :

www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/acces-aux-soins-et-la-sante-des-personnes-en-situation-de-handicap

Contact presse :

Agence régionale de santé : ars-pdl-communication@ars.sante.fr - 06 78 26 56 94

Université de Nantes : medecine.communication@univ-nantes.fr